



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2006-03-27-R-0096

commune(s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Désignation de membres de la commission siégeant en jury pour la maîtrise d'oeuvre de conception et réalisation pour l'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Modification de l'arrêté n° 2005-05-13-R-0094**

service : Direction générale - Direction de la voirie

n° provisoire 10699

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 25 et 74-II du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2005-06-17-R-0141 du 17 juin 2005 par lequel monsieur le président donne, à monsieur le vice-président Claude Pillonel, délégation de signature ;

Vu l'arrêté n° 2005-05-13-R-0094 en date du 13 mai 2005 ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre de conception et réalisation pour l'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende à Vaulx en velin, par décision de la personne responsable du marché en date du 11 octobre 2004. Au terme des articles 25 et 74-II du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission en jury ;

Considérant que madame Denise Tortonèse a fait savoir qu'elle ne pourrait plus siéger dans cette commission et qu'en conséquence il convenait de procéder à son remplacement ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein de la commission siégeant en jury, constituée selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,

les personnalités suivantes :

- monsieur Bernard Genin, adjoint chargé du logement et des transports à la commune de Vaulx en Velin,
- monsieur Henri Mollonch, adjoint chargé des déplacements urbains et de la voirie à la commune de Villeurbanne ;

les personnes qualifiées suivantes :

- monsieur Jean-Pierre Cochard, ingénieur dans le domaine urbanisme,
- monsieur Gérard Derocles, ingénieur dans le domaine voirie,
- monsieur Frédéric Agnesa, architecte DPLG,
- monsieur Nicolas Belmonte, ingénieur dans le domaine urbanisme,
- monsieur Jean Moreteau, ingénieur dans le domaine urbanisme.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 27 mars 2006

Le président et, par délégation,
le vice-président chargé de la signalisation
et de la voirie,

Claude Pillonel.